Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Jokisch Monos Prix F2G

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Jokisch Monos Prix F2G

Autres désignations commerciales

Art. Nr.: 30000304

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Pâte de découpe de métal

Utilisations déconseillées

Aucune information disponible.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	JOKOBA Technologies GmbH Germany
Rue:	Industriestraße 5-10
Lieu:	D-33813 Oerlinghausen
Téléphone:	+49(0)5202/9734-0
E-mail:	info@jokoba.de
Interlocuteur:	Regulatory affairs
E-mail:	MSDS@jokoba.de
Internet:	www.jokisch-fluids.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

Numéro d'appel d'urgence (24h) +1 872 5888271 (JRR) (en, fr); numéro ORFILA : + 33 (0)1 45 42 59 59

Information supplémentaire

Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) nº 1272/2008

Ce mélange n'est pas classé comme dangereux au sens du règlement (CE) nº 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) nº 1272/2008

Mentions de danger

EUH208 Contient Naphthenic acids, bismuth salts, acides naphténiques, Naphthenic acids, zinc salts, basic. Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Explosibles désensibilisés: Alkylthiodiazol, Wismuthnaphtenat, Zinknaphtenat, Naphtensäure.
Éviter le rejet dans l'environnement.
Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.
Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants pertinents

Nº CAS	Substance			Quantité
	Nº CE	Nº Index	Nº REACH	
	Classification (Règlement (CE) nº 1272/2008)			
85736-59-0	Naphthenic acids, bismuth salts			0,1-0,99 %
	288-470-5		01-2120769500-56	
	Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 3; H319 H317 H412			
1338-24-5	acides naphténiques			0,1 - 0,9 %
	215-662-8		01-2119552477-31	
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1; H315 H319 H317			
84418-50-8	Naphthenic acids, zinc salts, basic			0-0,9 %
	282-762-6		01-2119988500-34	
	Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1B, Aquatic Chronic 2; H319 H317 H411			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

Nº CAS	Nº CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
1338-24-5	215-662-8	acides naphténiques	0,1 - 0,9 %
	dermique: DL50 = 3160 mg/kg		
84418-50-8	282-762-6	Naphthenic acids, zinc salts, basic	0-0,9 %
	dermique: DL50 = 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 2000 mg/kg		

Information supplémentaire

L'huile minérale hautement raffinée contient moins de 3 % m/m d'extrait de DMSO, conformément à la norme IP346.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Indications générales

En cas de malaises persistants, consulter un médecin. Ne rien faire ingurgiter en cas de perte de conscience ou de convulsions. Premiers secours: veillez à votre autoprotection!
Des symptômes peuvent apparaître seulement quelques heures après l'exposition.

Après inhalation

Transporter la personne atteinte à l'air frais. Allonger la victime et la tenir au chaud.

Après contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés.Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. En cas de malaises persistants, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion

NE PAS faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les signes et symptômes de l'acné / folliculite à l'huile peuvent inclure la formation de points noirs et de boutons dans les zones exposées de la peau. L'ingestion peut provoquer des nausées, des vomissements et / ou des diarrhées. Un délai dans l'apparition de la douleur ainsi que des lésions tissulaires quelques heures après l'injection mettent en évidence une nécrose locale. Les signes et symptômes de l'acné/la folliculite peuvent inclure la formation de pustules noires et de points rouges sur la peau aux endroits exposés.
L'ingestion peut provoquer nausées, vomissements et/ou diarrhée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Brouillard d'eau. Poudre d'extinction. Dioxyde de carbone. Mousse.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau de forte puissance.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de:
Dioxyde de carbone (CO_2).
Monoxyde de carbone
Oxydes nitriques (NOx).

5.3. Conseils aux pompiers

Ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie. Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Utiliser un équipement de protection individuel Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Assurer une aération suffisante.

Pour les non-secouristes

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

Pour les secouristes

Protection individuelle du premier sauveteur Evacuer la victime de la zone de danger et l'allonger. Ne pas laisser la victime sans surveillance. Eloigner toute source d'ignition. Utiliser une protection respiratoire adéquate

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.
Recueillier dans des récipients fermés et les remettre à une décharge.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).
Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.
Nettoyer avec des détergents. Éviter les solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Eviter la formation de brouillard d'huile.
Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Information supplémentaire

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Maintenir l'emballage au sec et bien fermé pour éviter une contamination et l'absorption d'humidité.
Température de stockage conseillée : 5-40 °C

Conseils pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.
Durée de stockage maximale : 3 ans

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.
Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs de référence DNEL/DMEL

Nº CAS	Désignation			
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur
1338-24-5	acides naphténiques			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	21,3 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	15,1 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	5,25 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	7,55 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	1,51 mg/kg p.c./jour

Valeurs de référence PNEC

Nº CAS	Désignation	
Milieu environnemental		Valeur
1338-24-5	acides naphténiques	
Eau douce		0,00562 mg/l
Eau de mer		0,000562 mg/l
Sédiment d'eau douce		28,2 mg/kg
Sédiment marin		2,82 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		0,13 mg/l
Sol		5,61 mg/kg
84418-50-8	Naphthenic acids, zinc salts, basic	
Eau douce		0,00562-0,0206 mg/l
Eau de mer		0,000562-0,0061 mg/l
Sédiment d'eau douce		28,1-117,8 mg/kg
Sédiment marin		2,81-56,5 mg/kg
Sol		5,61-35,6 mg/kg

Conseils supplémentaires

Ne contient aucune substance en concentrations dépassant les limites fixées pour les postes de travail.
Aucune valeur limite n'a été fixée jusqu'à présent à l'échelle nationale.

8.2. Contrôles de l'exposition






Contrôles techniques appropriés

Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

EN 166

Protection des mains

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.
Gants de protection en matériau approprié (par exemple, caoutchouc nitrile ; respecter les indications du fabricant et le marquage « CEN » ; temps de pénétration : niveau 6, > 480 minutes, épaisseur 0,9-1 mm ; certifiés CE selon la norme EN 374, catégorie III).

Protection de la peau

Chaussures de sécurité résistant aux agents chimiques. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
Nettoyage minutieux de la peau immédiatement après la manipulation du produit. Établir un plan de protection de la peau.

Protection respiratoire

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire. Ne pas utiliser le produit en cas de ventilation insuffisante ou porter un masque de protection avec filtre à gaz (type A1 selon EN 14387).

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Pâte de découpe de métal
Couleur:	marron
Odeur:	caractéristique
Seuil olfactif:	Aucune donnée disponible

		Testé selon la méthode
Point de fusion/point de congélation:	non déterminé	
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	non déterminé	
Limite inférieure d'explosivité:	1 vol. %	
Limite supérieure d'explosivité:	10 vol. %	
Température d'auto-inflammation:	> 320 °C	
pH-Valeur:	non déterminé	
Viscosité cinématique: (à 40 °C)	non déterminé	ASTM D 7042
Coefficient de partage n-octanol/eau:	> 6	
Pression de vapeur: (à 20 °C)	< 0,05 hPa	
Densité (à 15 °C):	1,0 g/cm³	DIN 51757
Densité relative (à 15 °C):	1,0	
Densité de vapeur relative:	>1	

9.2. Autres informations

Autres caractéristiques de sécurité

Point d'écoulement:	180 °C	IP396

Information supplémentaire

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Vive réaction avec: Agents oxydants.

10.4. Conditions à éviter

Protéger contre: forte chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Eviter ce qui suit : Agents oxydants, fortes. Acide.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux: aucune

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) nº 1272/2008

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Pas de données disponibles pour la réalisation de la préparation / du mélange.
Les données se rapportent au composant principal.

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél contrôlé

	Dose	Espèce	Source
DL50, orale	> 5000 mg/kg	Rat	estimé
DL50, cutanée	> 5000 mg/kg	Lapin	estimé

ETAmél calculé

ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l

Nº CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
1338-24-5	acides naphténiques				
	cutanée	DL50 3160 mg/kg	Lapin		
84418-50-8	Naphthenic acids, zinc salts, basic				
	orale	DL50 2000 mg/kg	Rat	ECHA	
	cutanée	DL50 2000 mg/kg	Rabbit	ECHA	

Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Contient Naphthenic acids, bismuth salts, acides naphténiques, Naphthenic acids, zinc salts, basic. Peut produire une réaction allergique.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information supplémentaire référentes à des preuves

Pas de risques spéciaux à signaler. Expériences tirées de la pratique.
L'énoncé est déduit à partir des propriétés des différents composants.
La classification a été effectuée selon le mode de calcul de la directive "Préparations" (1999/45/CE).

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
L'énoncé est déduit à partir des propriétés des différents composants.

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'est pas facilement biodégradable.

Nº CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
84418-50-8	Naphthenic acids, zinc salts, basic			
	OECD 301B	28,8	28	
	N'est pas facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Contient des composants potentiellement bioaccumulables.

Coefficient de partage n-octanol/eau

Nº CAS	Substance	Log Pow
85736-59-0	Naphthenic acids, bismuth salts	5

12.4. Mobilité dans le sol

dans l'état fourni: visqueux

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
les composants de cette préparation ne répondent pas aux critères de classification PBT ou vPvB .

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.7. Autres effets néfastes

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Éliminer le contenu/récipient dans une installation de recyclage ou d'élimination des déchets agréée.
L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets - Produit

120112 DÉCHETS PROVENANT DE LA MISE EN FORME ET DU TRAITEMENT PHYSIQUE ET MÉCANIQUE DE SURFACE DES MÉTAUX ET MATIÈRES PLASTIQUES; déchets provenant de la mise en forme et du traitement mécanique et physique de surface des métaux et matières plastiques; déchets de cires et graisses; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Résidus

120112 DÉCHETS PROVENANT DE LA MISE EN FORME ET DU TRAITEMENT PHYSIQUE ET MÉCANIQUE DE SURFACE DES MÉTAUX ET MATIÈRES PLASTIQUES; déchets provenant de la mise en forme et du traitement mécanique et physique de surface des métaux et matières plastiques; déchets de cires et graisses; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.
14.4. Groupe d'emballage:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Autres informations utiles (Transport terrestre)

Non réglementé

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.
14.4. Groupe d'emballage:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Autres informations utiles (Transport fluvial)

CDNI NST 3411 Lube grease

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Autres informations utiles (Transport maritime)

Non réglementé

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Autres informations utiles (Transport aérien)

Non réglementé

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:	Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Protection individuelle: voir rubrique 8

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles:	0,0
Directive 2004/42/CE relative à COV dans les vernis et peintures:	0,0
Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III):	N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

Législation nationale

Limitation d'emploi:	Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.
Classe risque aquatique (D):	1 - présente un faible danger pour l'eau

Information supplémentaire

Numéro de nomenclature douanière: 3403 1990

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,2,7,8,11,13,14.

AICS (Australien), DSL (Kanada), IECSC (China), REACH (Europäische Union), ENCS (Japan), ISHL (Japan), KECI (Korea), NZIoC (Neuseeland), PICCS (Philippinen), TSCA (USA)

Abréviations et acronymes

Skin Irrit. 2: Irritation cutanée, catégorie de danger 2
Eye Irrit. 2: Irritation oculaire, catégorie de danger 2
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée, catégorie de danger 1
Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée, catégorie de danger 1B
Aquatic Chronic 2: Danger pour le milieu aquatique, catégorie de danger: Toxicité chronique 2
Aquatic Chronic 3: Danger pour le milieu aquatique, catégorie de danger: Toxicité chronique 3
CLP: Classification, labelling and Packaging
REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals
GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals
UN: United Nations
CAS: Chemical Abstracts Service
DNEL: Derived No Effect Level
DMEL: Derived Minimal Effect Level
PNEC: Predicted No Effect Concentration
ATE: Acute toxicity estimate
LC50: Lethal concentration, 50%
LD50: Lethal dose, 50%
LL50: Lethal loading, 50%
EL50: Effect loading, 50%
EC50: Effective Concentration 50%
ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate
NOEC: No Observed Effect Concentration
BCF: Bio-concentration factor
PBT: persistent, bioaccumulative, toxic
vPvB: very persistent, very bioaccumulative
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail
ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways
(Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
EmS: Emergency Schedules
MFAG: Medical First Aid Guide
IATA: International Air Transport Association
ICAO: International Civil Aviation Organization
MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
IBC: Intermediate Bulk Container
VOC: Volatile Organic Compounds
SVHC: Substance of Very High Concern

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH208	Contient Naphthenic acids, bismuth salts, acides naphténiques, Naphthenic acids, zinc salts, basic. Peut produire une réaction allergique.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)